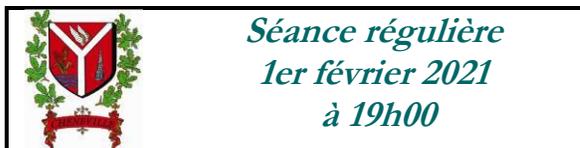


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 1<sup>er</sup> février 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Absence motivée : monsieur Maxime Proulx Cadieux

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-02-017**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-02-018**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 11 et du 21 janvier 2021;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

#### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de janvier 2021.

#### **5. DOSSIERS À TRAITER**

##### **5.1. 2021-02-019**

##### **Adoption de la liste des dons pour 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

**ATTENDU QU'** une somme de 4 000.00 \$ est prévue au budget 2021 pour des dons monétaires;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2021 :

-Association des motoneigistes de la Vallée de la Nation (AMVN)	250\$
-Association du Club Quad de la Petite-Nation	250\$
-Comité des Sports et loisirs de Chénéville Inc. (Noël des enfants)	1 500\$
-Croix-Rouge canadienne (selon entente)	170\$
-Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1 000\$
-Fondation Santé de Papineau	100\$
-Résidence de soins palliatifs le Monarque	100\$

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à la Coopérative de Santé du Nord de la Petite-Nation à raison de 2 160.00\$ annuellement par le biais de la réduction sur le loyer qui est octroyé à l'organisme, en plus des prêts de salles gratuites pour leurs besoins;

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville étudiera les demandes reçues en cours d'année pour la balance du budget non octroyé;

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

#### **QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-70290-970.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.2. 2021-02-020**

##### **Offre de services – Internet Papineau**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'assurer la maintenance des postes informatiques de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** Internet Papineau propose ses services pour la gestion de notre parc informatique, ce qui inclut la maintenance et la mise à jour des logiciels, la résolution de problèmes à distance, la personnalisation des postes, l'assistance aux problèmes d'impression et plus au montant de 1 800.00 \$ par année, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Internet Papineau pour un montant de 1 800.00 \$ annuellement, plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-13000-414, 02-61000-414, 02-11000-414 et 02-70230-414 et que la balance qui n'était pas prévue au budget soit financée par le surplus non-affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2021-02-021**

**Autorisation paiement facture – Groupe Ultima Inc. pour 2021**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville doit se prévaloir d'une assurance municipale et d'une assurance municipale automobile;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville a reçu sa police renouvellement assurance municipale et assurance municipale automobile au montant de 19 245.00 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de payer la facture de renouvellement d'assurance pour la période du 1er janvier 2021 au 1er janvier 2022, au montant de 21 989.00 \$, taxes incluses, au Groupe Ultima Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2021-02-022**

**Autorisation dépôt demande Emploi Été Canada**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande au programme Emploi Été Canada pour 2 employés à l'été 2021;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au dépôt d'une demande au programme d'Emploi Été Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2021-02-023**

**Autorisation de représentation de la municipalité auprès de clicSÉQUR**

**ATTENDU QUE** des changements au sein de la direction ont eu lieu en juin 2019 ;

**ATTENDU QU'** que le Conseil municipal doit nommer un nouveau responsable des services électroniques (RSÉ) pour la municipalité auprès de clicSÉQUR, le service d'authentification du gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

Madame Krystelle Dagenais, directrice générale soit, par les présentes, nommée RSÉ pour la municipalité et qu'elle soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Chénéville les documents requis pour clicSÉQUR et les différents services offerts par les Ministères et organismes et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

**QUE,**

Le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à Madame Dagenais les renseignements dont il dispose concernant la municipalité de Chénéville et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat;

**QUE,**

Par cette résolution, tout représentant nommé antérieurement à cette inscription est révoqué.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Dépôt du budget 2021 de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville**

**2021-02-024**

**Dépôt du budget 2021 de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville**

**ATTENDU QUE** l'Office d'habitation de l'Outaouais transmet, pour dépôt aux membres du conseil, son budget 2021 (Chénéville);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2021 de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité est de 3 527.00 \$;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

2021-02-025

**Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

**ATTENDU QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**ATTENDU QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**ATTENDU QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**ATTENDU QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**ATTENDU QU'** une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et

élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

#### **QUE,**

Une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7. VARIA**

##### **a) 2021-02-026**

**Demande de prolongation du délai imparti par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

**ATTENDU QUE** le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite Loi;

**ATTENDU QUE** la municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 21 février 2020;

**ATTENDU QUE** suite à la pandémie de coronavirus qui sévit depuis mars 2020, les procédures d'adoption des règlements ont été arrêtées pendant quelques mois, mais il ne reste que quelques formalités à accomplir pour leur adoption ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE**

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2021-02-027

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro **# 11 598 à # 11 625** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » pour la période du 01/01/2021 au 31/01/2021 et dont le total se chiffre à **60 506.55 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **7 874.40 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **68 380.95 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2021-02-028

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois du 1<sup>er</sup> au 16 janvier 2021 au montant total de **13 622.38 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-02-029

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h09.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.